MAIRIE DE MONTESQUIEU VOLVESTRE

3 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
31310 MONTESQUIEU VOLVESTRE

À l'attention de Mme MAILHOL

CONTRÔLE
TECHNIQUE
CONSTRUCTION

RAPPORT INITIAL

RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE DE LA MAIRIE

31 MONTESQUIEU VOLVESTRE

N° DE CLIENT : 32709642
N° DE CONVENTION : 8960190095

CHRONO : 1
DATE : 13/12/2019
VOTRE INTERLOCUTEUR APAVE : François MOURONVALLE

Agence Bâtiment de Toulouse
9 avenue des Pyrénées
BP 6
31242 L'UNION CEDEX
Tél. : 05 61 37 62 62 - Fax : 05 61 37 62 00
www.apave.com

Apave - 191 rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 - RCS Paris 527 573 141
Filiales opérationnelles : **Apave Alsacienne SAS** - RCS 301 570 446 ; **Apave Nord-Ouest SAS** - RCS 419 671 425 ;
Apave Parisienne SAS - RCS 393 168 273 ; **Apave Sudeurope SAS**- RCS 518 720 925

RAPPORT INITIAL

OPÉRATION : RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE DE LA MAIRIE

LIEU : 31 MONTESQUIEU VOLVESTRE

PHASE PROJET : DCE

Destinataires en copie : Architecte D.E Hmonp Mr BELTRAN

		MISSIONS OBJET DU RAPPORT	INTERVENANTS
L	Solidité des ouvrages	☑	François MOURONVALLE
LE	Solidité des existants	☑	François MOURONVALLE
SEI	Sécurité des personnes		
	Sécurité incendie	☑	Stéphane LOZE François MOURONVALLE
Hand	Accessibilité des constructions aux personnes handicapées	☑	David MARIANI François MOURONVALLE

Le Chargé d'Affaire

ORIGINAL SIGNE

Ce rapport a été validé par : David MARIANI

SOMMAIRE

1. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS 4
2. PRÉSENTATION 4
2.1. Objet du rapport 4
2.2. Description sommaire de l'opération 4
3. DOCUMENTS EXAMINÉS 4
3.1. Pièces écrites 4
3.2. Plans et documents graphiques 5
4. AVIS SUR LES DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES INTERVENANTS 5
4.1. Qualification des entreprises 5
4.2. Fournitures des documents 5
4.3. Travaux de technique traditionnelle 5
4.4. Travaux de technique non traditionnelle 5
4.5. Suite à donner à notre rapport 5
4.6. Autocontrôle des entreprises 5
4.7. Essais de fonctionnement des installations 6
5. AVIS SUR LA CONCEPTION DES OUVRAGES 6
5.1. Expression de nos avis 6
5.2. Observations générales 6
5.3. Mission Solidité des ouvrages (Mission L) 7
5.4. Mission Solidité des existants (Mission LE) 8
5.5. Mission Sécurité incendie (Mission S) 8
5.6. Mission Accessibilité des constructions aux personnes handicapées (Mission Hand) 11

1. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Mission S

Observations générales

n°3	S	Le principe d'évacuation adopté pour les personnes en situation de handicap n'est pas décrit. Pour mémoire, il conviendra d'annexer au registre de sécurité précisant le mode d'évacuation adopté et équipé l'établissement en conséquence. Pour ce type d'établissement, nous préconisons le principe de l'aide humaine avec une formation du personnelle et mise en place d'une chaise à porteur.
n°12	S	Pour les fenêtres dont la hauteur d'allège est inférieure à 1 m, il conviendra de nous préciser l'épaisseur des murs servant de garde-corps (cf norme NF P 01.012 §2.2.1) Dans le cas où la combinaison largeur / hauteur d'allège serait insuffisante, il conviendra de prévoir une protection complémentaire.
n°27	S	Pas d'observation sur le nombres de dégagements. Cylindre sur organigramme prévu. Nous n'avons cependant pas trouvé décrit au CCTP la mise en place d'un dispositif de déverrouillage des portes servant à l'évacuation depuis l'intérieur des locaux (bouton moleté par exemple)
n°36	S	Revêtement de sol souple de type Linoleum sur support bois existant. Le produit utilisé devra être titulaire d'un PV validant un classement au feu Dfl-s2 à minima avec pose sur support bois.

Mission Hand

Observations générales

n°42	S	Nous n'avons pas trouvé mentionné au CCTP la mise en place de contraste visuel sur les portes et parois vitrées
n°47	S	Il n'est pas précisé les niveaux d'éclairement visés. Pour mémoire : 100 lux dans les circulations horizontales et 150 lux dans les escaliers. Il sera demandé en fin de chantier la remise d'un PV de mesure d'éclairement dans les zones modifiées dans le cadre des travaux.

2. PRÉSENTATION

2.1. Objet du rapport

Le présent rapport donne l'avis du contrôleur technique sur les plans et pièces écrites mentionnées au paragraphe 3.

Il s'agit d'un rapport réalisé avant envoi du dossier de consultation aux entreprises.

2.2. Description sommaire de l'opération

Opération : RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE DE LA MAIRIE

Caractéristiques générales :

ERP de 5ème catégorie

Type W / L / S

A notre connaissance, aucune déclaration de travaux n'a été réalisée à ce jour.

Date de référence : 15/01/2019

A défaut, nous avons pris en compte une date de référence pour le choix de la réglementation applicable. Cette date est à confirmer par la Maîtrise d'ouvrage et la Maîtrise d'oeuvre.

3. DOCUMENTS EXAMINÉS

3.1. Pièces écrites

CCTP lot 1 : GO

CCTP lot 2 : Charpente / Couverture

CCTP lot 3 : Plâtrerie / Isolation
CCTP lot 4 : Menuiseries
CCTP lot 5 : Plomberie / Sanitaires
CCTP lot 6 : Electricité
CCTP lot 7 : Peinture / Sols
CCTP lot 8 : Ascenseur

3.2. Plans et documents graphiques

Plans PRO
Plans EDL

4. AVIS SUR LES DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES INTERVENANTS

4.1. Qualification des entreprises

La vérification de la qualification minimale des entreprises et des bureaux d'études permettant d'assurer l'exécution des travaux de leur lot n'appartient pas au contrôleur technique de même que celle de leur situation au regard des obligations d'assurances.
Le contrôleur technique devra cependant être informé par écrit de toute anomalie pouvant se présenter.

4.2. Fournitures des documents

Toutes les entreprises sont tenues de fournir au contrôleur technique tous les documents d'exécution tels que plans, notes de calcul, schémas, référence avis techniques, cahiers des charges pour matériaux non traditionnels, PV ou Certificat de classement ou d'essais de matériaux.
Les documents doivent être transmis au moins 15 jours avant exécution des ouvrages auxquels ils se rapportent.
L'absence de ces documents est susceptible d'entraîner un avis défavorable de notre part.

4.3. Travaux de technique traditionnelle

Les travaux dits traditionnels devront être exécutés selon :
· les normes françaises homologuées,
· les normes françaises enregistrées si le cahier des charges le prescrit,
· les prescriptions des DTU en vigueur,
· les règles dites professionnelles,
· les fascicules CCTG.

4.4. Travaux de technique non traditionnelle

Les matériaux ou procédés non traditionnels devront bénéficier d'un avis technique favorable du Groupe spécialisé du CSTB. À défaut, les réalisateurs devront s'engager à fournir au contrôleur technique toute justification technique lui permettant de formuler un avis.

4.5. Suite à donner à notre rapport

Le Maître d'Ouvrage, ou son Architecte ou le Maître d'Oeuvre sont invités à apporter les modifications aux documents ou à fournir les renseignements nécessaires suite aux observations émises dans notre rapport et à en informer les entreprises.
Toutes variantes ou modifications aux plans ou CCTP en notre possession sont à nous soumettre pour avis.

4.6. Autocontrôle des entreprises

En début de chantier, l'Entreprise donnera le nom de la personne chargée d'assurer le contrôle des matériaux et de leur mise en oeuvre.
Le contrôle interne auquel sont assujetties les Entreprises doit être réalisé à différents niveaux :
- au niveau des fournitures, quel que soit leur degré de finition l'entrepreneur s'assurera que les produits commandés et livrés sont conformes aux normes et aux spécifications complémentaires éventuelles du marché ;
- au niveau du stockage, l'Entrepreneur s'assurera que celles de ses fournitures qui sont sensibles aux agressions des agents atmosphériques ou aux déformations mécaniques sont convenablement stockées et protégées ;

- au niveau de l'interface entre corps d'état, l'Entrepreneur vérifiera, tant à la phase conception que de l'exécution, que les ouvrages à réaliser ou exécuter par d'autres corps d'état permettent une bonne réalisation de ses prestations ;
- au niveau de la fabrication et de la mise en oeuvre, le responsable des contrôles internes de l'Entreprise s'assurera que la réalisation est faite conformément aux D.T.U, règles de l'art etc... ;
- au niveau des essais, l'Entrepreneur réalisera les vérifications ou essais imposés par le D.T.U. et les règles professionnelles et les essais particuliers supplémentaires exigés par les pièces écrites. Il fournira les résultats obtenus au contrôleur technique.

4.7. Essais de fonctionnement des installations

Toutes les installations techniques seront obligatoirement soumises aux essais de bon fonctionnement suivant les documents COPREC N° 1 et 2 parus dans le cahier spécial du Moniteur n°4954 du 6 Novembre 1998.
Ces essais sont à la charge des Entreprises concernées qui devront en communiquer les procès-verbaux au contrôleur technique pour avis si la prestation PV lui est confiée. (voir chapitre correspondant en annexe).
Si le contrôleur technique décide de faire procéder à des essais de vérification complémentaires en sa présence, l'entreprise concernée mettra à sa disposition le matériel nécessaire et une personne compétente pour réaliser les essais.

5. AVIS SUR LA CONCEPTION DES OUVRAGES

5.1. Expression de nos avis

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

- Avis Favorables (F) : Ils sont donnés par rapport aux informations figurant dans le dossier qui nous est soumis. Ces avis seront confirmés ou infirmés en fonction des éléments qui nous seront proposés lors de la phase exécution.

- Avis Suspendus (S) : Lorsque les informations figurant dans les documents examinés sont insuffisantes pour nous permettre de nous prononcer (manque de précisions, ambiguïté, absence de documents, ...). Il deviendra automatiquement défavorable si les précisions demandées et reconnues satisfaisantes ne sont pas fournies dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux.

- Avis Défavorables (D) : Lorsque les informations figurant dans les documents examinés montrent :
  . un risque anormal vis-à-vis de la pérennité de l'ouvrage,
  . des dispositions contraires aux règles de l'art, règles de calculs, DTU, normes.

- Hors Mission (HM) : Élément ne faisant pas partie des marchés de travaux nous étant communiqué ou hors du cadre de notre mission

- Sans Objet (SO) : Élément Sans Objet dans le cadre du projet.

Ces avis sont codifiés respectivement par les abréviations

5.2. Observations générales

La Maîtrise d'Ouvrage, Mairie de Montesquieu-Volvestre, nous a confié une mission de Contrôle Technique de Construction concernant des travaux divers de réaménagement de la Mairie.
Nos missions sont L / LE / SEI / HAND

Il conviendra de nous transmettre la date de déclaration d'ouverture de chantier pour prise en compte.

5.3. Mission Solidité des ouvrages (Mission L)

Documents Examinés	*Textes de référence*	*Observations*	*Avis*	
		DONNEES DE BASE		
		CONTRAINTES CLIMATIQUES		
	NV.65	Vent **Pour mémoire, zone 1 / catégorie de terrain III b**	F	n°7
		Neige **Pour mémoire, zone A2 / Altitude à préciser** **Il conviendra de prendre en compte les effets d'accumulation de neige éventuelles pour le dimensionnement des éléments de charpente.**	F	n°8
		OSSATURE EN BOIS TRADITIONNEL OU EN LAMELLE-COLLE (BLC)		
CCTP lot 2		DIMENSIONNEMENT ET PLANS D'OSSATURE BOIS OU EN BLC **Pannes en bois massif pour couverture patio.** **Notre avis sera donné à la réception des documents d'exécution avec notamment plan et note de calculs**	F	n°9
		OSSATURE OU REMPLISSAGE EN MACONNERIE		
CCPT lot 1	collection Concevoir et construire: maçonnerie 1 à 3, ed. Alternatives	OUVRAGES EN MACONNERIE PORTEUSE INTERIEURE OU EXTERIEURE	F	
		COUVERTURE EN PETITS ELEMENTS		
CCTP lot 2		CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX RETENUS **Couverture tuile canal** **Support charpente bois pente 29 % (à confirmer)** **Les tuiles utilisées devront être titulaire d'un avis technique validant une pose sur pente faible - avis technique à nous transmettre pour avis avant mise en œuvre.**	F	n°15
		CONCEPTION ET PLAN DE COUVERTURE		
CCTP lot 2		Support de couverture **Volige 15 mm prévu**	F	n°17
CCTP lot 2		Ecran sous toiture **Ecran sous toiture souple prévu**	F	n°16
		MENUISERIES EXTERIEURES ET VITRERIE		
CCTP lot 4		COMPATIBILITE DU CHOIX DES MENUISERIES A L'ENVIRONNEMENT **Menuiseries bois** **classement AEV non précisé - pour mémoire, classement A2 E4 VA2 minimum à prévoir.** **Il conviendra de nous transmettre le dossier technique des menuiseries pour avis avec notamment plan, PV classement AEV, certificats SNJF / CEKAL, attestation du traitement du bois et attestation de conformité NF réalisé par le FCBA, etc.**	F	n°10
CCTP lot 4 / Plan PRO 14a		COMPATIBILITE DU CHOIX DU VITRAGE AVEC L'ENVIRONNEMENT **Double vitrage 4.16.4 prévu pour les fenêtres**	F	n°11
		VERRIERES		

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis	
		CONCEPTION ET PLAN DE LA VERRIERE		
		Structure secondaire métallique **Structure métallique prévu - en attente plan d'exécution pour avis**	F	n°13
CCTP lot 2		Fonction sécurité **Vitrage trempé extérieur + vitrage feuilleté intérieur**	F	n°14
		REVETEMENTS MURAUX EXTERIEURS (ENDUITS OU RAPPORTES)		
CCPT lot 1		REVETEMENTS EXTERIEURS A BASE D'ENDUITS	F	

5.4. Mission Solidité des existants (Mission LE)

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis	
		IDENTIFICATION DES EXISTANTS CONCERNES PAR LA CONSTRUCTION NOUVELLE		
		TYPE DE TRAVAUX NOUVEAUX ENVISAGES **Travaux de rénovation de la Mairie comprenant notamment : - remplacement de la verrière au niveau de l'escalier centrale - ajout d'une couverture sur le patio - aménagement intérieur pour création d'un dégagement supplémentaire dans la salle des mariages au R+1 - remplacement des menuiseries extérieures - ravalement de façades - travaux intérieurs divers (mise en accessibilité)**	F	n°18
		COMPATIBILITE DES TRAVAUX NEUFS AVEC LES STRUCTURES DE L'EXISTANT		
		ELEMENTS PORTEURS EN SUPERSTRUCTURE		
CCTP lot 1		Création d'ouvertures **Création ou agrandissement d'ouverture. Renforcement prévu par poutre métallique.** **Notre avis sur le dimensionnement des renforcements sera donné à réception des plans d'exécution et note de calculs**	F	n°19
		COMPATIBILITE DES TRAVAUX NEUFS AVEC L'ENVELOPPE EXISTANTE	F	
		COMPATIBILITE DES TRAVAUX NEUFS AVEC LES EQUIPEMENTS EXISTANTS	F	

5.5. Mission Sécurité incendie (Mission S)

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis	
	Art.GN	DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC		
	GN1 à 3	CLASSEMENT DES ETABLISSEMENTS		
PV DAT	GN1	Classement des établissements **Etablissement classé type L 5ème catégorie avec activités secondaires de type S et W**	F	n°20

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	*Textes de référence*	*Observations*	*Avis*
	GN4 à 10	ADAPTATION DES REGLES DE SECURITE ET CAS PARTICULIERS D'APPLICATION DU REGLEMENT	
PV DAT	GN4	Procédure d'adaptation des règles de sécurité **Il n'a pas été demandé de dérogation**	SO n°2
	GN5	Établissements comportant des locaux de type différents	F
	GN6	Utilisations exceptionnelle des locaux	HM
	GN7	Établissements situés dans un immeuble de grande hauteur	SO
PV DAT/ Notice sécurité	GN8	Principes fondamentaux de conception et d'exploitation d'un établissement pour tenir compte des difficultés rencontrés lors de l'évacuation **Le principe d'évacuation adopté pour les personnes en situation de handicap n'est pas décrit.** **Pour mémoire, il conviendra d'annexer au registre de sécurité précisant le mode d'évacuation adopté et équipé l'établissement en conséquence.** **Pour ce type d'établissement, nous préconisons le principe de l'aide humaine avec une formation du personnelle et mise en place d'une chaise à porteur.**	S n°3
	GN9	Aménagement d'un établissement nouveau dans des locaux ou bâtiments existants	SO
	GN10	Application du règlement aux établissements existants	F
	GN11 et 12	CONTROLE DES ETABLISSEMENTS	
PV DAT	GN11	Notifications des décisions **PV d'étude Commission de Sécurité fournis - pas de prescriptions particulières (remarques générales)**	F n°4
	GN12	Justification des classements de comportement au feu des matériaux et éléments de construction **Pour mémoire, il conviendra en cours de chantier et avant leur mise en œuvre, de nous fournir tous les documents permettant de justifier :** **1- le classement au feu des aménagements intérieurs** *** revêtement de sol** *** revêtement muraux** *** faux plafond** *** matériaux d'isolation** **2- la résistance au feu des éléments de construction** *** cloisons** *** plafond** *** blocs portes**	F n°21
	Art. PE	DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DE 5e CATEGORIE	
	PE1 à 4	DISPOSITIONS GENERALES	
PV DAT	PE2	Établissements assujettis **Etablissement type L 5ème catégorie avec activités secondaires de type S, W**	F n°23
PV DAT	PE3	Calcul de l'effectif **Effectif total : 148 public + 41 personnel pour un total de 189 personnes** **Détails :** **- R+2 = 26 personnes** **- R+1 = 128 personnes** **- RDC = 35 personnes**	F n°22
	PE5 à 12	CONSTRUCTION, DEGAGEMENTS, GAINES	
	PE5	Structures, patios et puits de lumière **Bâtiment en R+2 avec plancher du dernier niveau accessible à moins de 8 m de la voie d'accès pompiers - pas de locaux à sommeil** **Pas d'exigences particulière de stabilité au feu des structures.**	F n°24
	PE6	Isolement - Parc de stationnement **Isolement par rapport au tiers avoisinant existant non modifié et assuré par maçonnerie épaisse, CF 1h par construction.**	F n°25

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	*Textes de référence*	*Observations*	*Avis*	
	PE7	Accès des secours	F	
Plan / CCTP lot 3/ 4	PE9	Locaux présentant des risques particuliers **Création d'un local archive au RDC :** **Isolation par plafond CF 1h prévu. Cloison existante en maçonnerie - cf 1 h par construction. Fermeture d'une ouverture existante par cloison plâtre CF 1h. Porte CF 1/2 h + FP prévue.** **Mise en conformité du local entretien et local technique ascenseur existant : Portes CF 1/2 h + FP prévues.**	F	n°26
Plans / CCTP lot 4	PE11	Dégagements **Pas d'observation sur le nombres de dégagements.** **Cylindre sur organigramme prévu.** **Nous n'avons cependant pas trouvé décrit au CCTP la mise en place d'un dispositif de déverrouillage des portes servant à l'évacuation depuis l'intérieur des locaux (bouton moleté par exemple)**	S	n°27
	PE13	AMENAGEMENTS INTERIEURS **cf articles AM ci-dessous**	F	n°28
CCTP lot 2	PE14	DESENFUMAGE **Désenfumage de l'escalier centrale par 2 châssis de 0.80 x 1.5 m dans la verrière changée.** **Commande électrique + DM**	F	n°29
	PE20 à 23	CHAUFFAGE, VENTILATION		
CCTP lot 6	PE20	Généralités **Chauffage par convecteur radiant électrique**	F	n°30
	PE23	Installations de ventilation mécanique contrôlée **Existant non modifié**	HM	n°31
CCTP et PLANS	PE24	INSTALLATIONS ELECTRIQUES **Fournir les schémas unifilaires, Notes de calcul et documentations techniques matériels.**	F	n°50
	PE26 à 27	MOYENS DE SECOURS		
	PE26	Moyens d'extinction **Existant non modifié**	HM	n°33
CCTP lot 6	PE27	Alarme, alerte, consignes **Système d'alarme de type 4 prévu sur l'ensemble de l'établissement.** **A noter la présence d'une alarme existante dans la bibliothèque. Il conviendra de vérifier sa conformité + à relier sur la nouvelle centrale.**	F	n°32
	Art. AM	AMENAGEMENTS INTERIEURS, AGENCEMENT PRINCIPAL ET MOBILIER		
	AM2 à 8	PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS		
CCTP lot 3 / CCTP lot 7	AM4	Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux **Cloisons en plaque de plâtre + peinture**	F	n°34
CCTP lot 3 / CCTP lot 7	AM5	Plafonds des dégagements non protégés et des locaux **Plafond plaque de plâtre + peinture** **Faux plafond déco en dalles de laine minérale**	F	n°35
CCTP lot 7	AM7	Sols des dégagements non protégés et des locaux **Revêtement de sol souple de type Linoleum sur support bois existant.** **Le produit utilisé devra être titulaire d'un PV validant un classement au feu Dfl-s2 à minima avec pose sur support bois.**	S	n°36

Documents Examinés	*Textes de référence*	*Observations*	*Avis*
CCTP lot 3	AM8	Produits d'isolation **Isolation laine minérale** **Pour mémoire, dans le cas d'utilisation d'un pare vapeur en kraft, la face avec la feuille ne doit pas être en contact direct avec l'air. Elle devra donc être collé directement sur les plaques de plâtre.**	F n°37
		ANNEXE : NORMES NF P 01-012	
	NFP 01.012	DIMENSION DES GARDE-CORPS	
Plan PRO 14a	art 2.2.3.2	Hauteur de protection des fenêtres **Pour les fenêtres dont la hauteur d'allège est inférieure à 1 m, il conviendra de nous préciser l'épaisseur des murs servant de garde-corps (cf norme NF P 01.012 §2.2.1)** **Dans le cas où la combinaison largeur / hauteur d'allège serait insuffisante, il conviendra de prévoir une protection complémentaire.**	S n°12

5.6. Mission Accessibilité des constructions aux personnes handicapées (Mission Hand)

Documents Examinés	*Textes de référence*	*Observations*	*Avis*
	Arrêté du 8/12/2014	ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC SITUES DANS UN CADRE BATI EXISTANT ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES OUVERTES AU PUBLIC	
	Art. 2	CHEMINEMENTS EXTERIEURS	HM
	Art. 3	PLACES DE STATIONNEMENT	HM
	Art. 4	ACCES AU(X) BATIMENT(S) OU A L'ETABLISSEMENT ET AUX LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC	HM
	Art. 6	CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES	
Plans		Largeur mini de 1,20m	F
Plans		Pentes **Les pentes sont existantes non modifiées dans le cadre des travaux.**	HM n°38
CCTP lot 4		Seuils et ressauts **Seuils PMR prévus**	F n°39
Plans		Espaces de manoeuvre de porte	F
CCTP lot 7		Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue **Parquet ou sol souple**	F n°40
	Art. 7	CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES	
		Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement	
		Dimension des escaliers existants conservées	F
CCTP lot 4		Mains courantes	F
CCTP lot 4		Appel de la vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute, pouvant être réduite	F
CCTP lot 4		Contremarches de 10cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	F
CCTP lot 4		Nez de marches :	F
CCTP lot 8		Ascenseurs **Mise en conformité de l'ascenseur prévue.**	F n°41

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	*Textes de référence*	*Observations*	*Avis*	
	Art. 9	REVETEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS		
CCTP lot 3		Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration **Plafond acoustique prévu pour salle des mariages.**	F	n°48
	Art. 10	PORTES, PORTIQUES ET SAS		
		Largeur des portes principales et des portiques		
CCTP lot 4 / Plans	Art. 8	0,80m pour les portes principales d'un local de moins de 100 personnes	F	
CCTP lot 4 / Plans		1,20 m pour les locaux ou zones recevant plus de 100 personnes	F	
CCTP lot 4 / Plans		1 vantail de 0,80 m pour les portes à 2 vantaux	F	
CCTP lot 4 / 7		Contraste visuel des portes **Pour mémoire, les portes ou encadrement, des locaux accessibles au public devront être visuellement contrasté par rapport à leur environnement.**	F	n°43
CCTP lot 4		Portes vitrées repérables **Nous n'avons pas trouvé mentionné au CCTP la mise en place de contraste visuel sur les portes et parois vitrées**	S	n°42
	Art. 5	DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE **Existant non modifié**	HM	n°49
	Art. 12	SANITAIRES		
Plans		Cabinets aménagés **1 sanitaire mixte accessible au R+1** **Pas de sanitaire au RDC et R+2**	F	n°44
		Espace de manoeuvre avec possibilité de demi-tour		
Plans		Emplacement **Dans le sanitaire adapté**	F	n°45
Plans		Dimensions : Ø 1,50m	F	
		Aménagements intérieurs des cabinets		
CCTP lot 4		Dispositif permettant de refermer la porte **Barre de tirage prévue**	F	n°46
Plan		Espace d'usage latéral de 0,80 x 1,30m	F	
CCTP lot 5		Hauteur de la cuvette entre 0,45 et 0,50m	F	
CCTP lot 5		Lave-mains accessible d'une hauteur ≤ 0,85m	F	
CCTP lot 4		Barre d'appui latérale entre 0,70 et 0,80m du sol	F	
	Art. 14	ECLAIRAGE		
CCTP lot 6		Valeurs d'éclairement **Il n'est pas précisé les niveaux d'éclairement visés.** **Pour mémoire : 100 lux dans les circulations horizontales et 150 lux dans les escaliers.** **Il sera demandé en fin de chantier la remise d'un PV de mesure d'éclairement dans les zones modifiées dans le cadre des travaux.**	S	n°47